

5186/17

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 20 janvier 2017

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 20 janvier 2017

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination d'un membre et de douze suppléants du
Comité des régions, proposés par la République française

E 11751



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 13 janvier 2017
(OR. en)

5186/17

CDR 2

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre et de douze suppléants du Comité des régions, proposés par la République française

DÉCISION (UE) 2016/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un membre et de douze suppléants
du Comité des régions,
proposés par la République française**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement français,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 26 janvier, le 5 février et le 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116¹, 2015/190² et 2015/994³ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Laurent BEAUVAIS.
- (3) Onze sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de Mme Josette BOREL-LINCERTIN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Daniel DUGLERY, M. Nicolas FLORIAN, Mme Karine GLOANEC-MAURIN, M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Louis JOSEPH, M. Daniel PERCHERON, M. Christophe ROSSIGNOL et M. Michel VAUZELLE.
- (4) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat sur la base duquel M. Guillaume CROS (*Conseiller régional de Midi-Pyrénées*) avait été proposé,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

² Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

³ Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

a) en tant que membre:

- M. Gérard LAHELLEC, *Vice-président du Conseil régional de Bretagne,*

b) en tant que suppléants:

- M. Patrick AYACHE, *Vice-président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté,*
- M. Frank CECCONI, *Conseiller régional du Conseil régional d'Ile de France,*
- Mme Yolaine COSTES, *Vice-présidente du Conseil régional de La Réunion,*
- M. Guillaume CROS, *Vice-président du Conseil régional d'Occitanie (changement de mandat),*
- M. Harold HUWART, *Vice-président du Conseil régional du Centre-Val de Loire,*
- Mme Valérie LETARD, *Vice-présidente du Conseil régional des Hauts-de-France,*
- Mme Marie-Luce PENCHARD, *Vice-présidente du Conseil régional de Guadeloupe,*
- M. Jean-Jack QUEYRANNE, *Conseiller régional du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes,*
- Mme Agnès RAMPAL, *Conseillère régionale du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur,*
- M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de la Collectivité territoriale de Corse,*

- Mme Sandra TORRES, *Conseillère régionale du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur*,
- M. Patrice VOIR, *Conseiller régional du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes*.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
